AMBASSADE
DE FRANCE
EN ARMÉNIE
Liberté
Égalité
Fraternité

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 26 novembre 2020

Adoption par le Senat français d'une résolution appelant à la reconnaissance du Karabakh/ La presse se félicite de l'adoption par 305 voix contre 1 par le Senat français d'une résolution appelant à la reconnaissance du Karabakh. La presse note cependant que la résolution n'a pas force de loi et est de nature de conseil. La presse cite le Secrétaire d'État, Jean-Baptiste Lemoyne, qui, lors de l'audience a déclaré que la reconnaissance unilatérale du Karabakh par le Sénat français ne ferait de bien à personne, ni à l'Arménie, ni au peuple du Karabakh. Selon lui, la Turquie continue de jouer un rôle déstabilisateur et la déclaration trilatérale laisse de nombreuses questions sans réponse, dont la plus importante est la question du statut. Dans ce contexte il a souligné la nécessité de la participation active du groupe de Minsk de l'OSCE dont la Franc est coprésidente. La résolution a été salué par l'Arménie. Dans une publication Facebook, Nikol Pachinian l'a qualifié d'historique et a indiqué que la question de la reconnaissance du Karabakh entrait dans l'agenda international. Le Ministère arménien des Affaires étrangères (MAE) l'a qualifié d'une « *étape cruciale vers la reconnaissance du droit à l'autodétermination exercé par le peuple du Karabakh et le règlement équitable de la question du Haut-Karabakh* ». « *Nous considérons qu'il est particulièrement important que les violations du droit international et des normes des droits de l'homme ainsi que la politique expansionniste de la Turquie aient été clairement reconnues dans la décision* » a déclaré le MAE arménien en ajoutant que l'évaluation et la condamnation impartiales par les législateurs français de l'agression criminelle contre le peuple du Karabakh et contre le processus de paix du Haut-Karabakh contribuaient à l'établissement d'une paix durable dans la région. L'adoption de la résolution a été saluée par le MAE de facto du Karabakh. « *Nous sommes convaincus que la reconnaissance internationale du Karabakh est également conforme aux intérêts à moyen et long terme des pays coprésidant le Groupe de Minsk de l'OSCE, y compris la Fédération de Russie* » dit leur communiqué. Le Catholicos de tous les Arméniens, d'est également félicité de la résolution en indiquant que c'était une étape humanitaire importante et nécessaire sur la voie de la reconnaissance internationale du droit du peuple du Karabakh à une vie libre et indépendante. « *Nous étendons notre bénédiction patriarcale au pays ami, au peuple bienveillant et aux groupes du Sénat français* » a indiqué le Catholicos.

Sur la situation des réfugiés et des prisonniers de guerre/ La presse rend compte de la décision du gouvernement énumérant les 121 communes qui passent à l'Azerbaïdjan. Selon le Ministre de facto de l'administration territoriale et du développement du Karabakh, plus de 50 000 refugiés sont déjà rentrés et le processus continue. D'après lui, les résidents dont les maisons sont désormais sous contrôle azerbaïdjanais sont installés à Stepanakert et dans d'autres régions. Selon la députée du parti au pouvoir, Nazeli Baghdasaryan, la date de l'échange du premier groupe de captifs sera convenue le 27 novembre. En présentant huit exemples concrets, le bureau du procureur général a déclaré avoir des preuves suffisantes et objectives ont été obtenues sur les faits de meurtres, de tortures et de mauvais traitements infligés aux prisonniers de guerre arméniens en Azerbaïdjan. Le chef du groupe parlementaire « Arménie lumineuse », Edmon Marukyan, a appelé le président et des deux vice-présidents du Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe à se rendre d'urgence en Azerbaïdjan pour observer et prévenir les éventuels cas de traitements inhumains à l'encontre des militaires et civils arméniens capturés.

Interview de Pachinian/ Dans une interview à l'agence de presse russe TASS, Pachinian a déclaré que la durée de la mission des soldats de la paix russe serait probablement prolongée après les 5 ans initiaux prévus par l'accord du 9 novembre. « *Autrement dit, la période de cinq ans est le début du processus, comme vous l'avez déjà dit, il y a la possibilité d'un renouvellement automatique* ». Selon lui, à l'heure actuelle, la question principale est d'assurer la stabilité au Haut-Karabakh et dans la région et d'assurer la sécurité des citoyens du Haut-Karabakh. D'après Pachinian, le processus de négociation devrait se poursuivre dans le cadre de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE, et les questions qui ne sont pas résolues dans l'accord devraient faire l'objet de discussions au sein de ce groupe. « *Vous connaissez la position de l'Arménie sur le statut du Haut-Karabakh [droit d'autodétermination], et notre position, bien entendu, n'a pas changé* ». Selon Pachinian, pour le moment, il y a des problèmes opérationnels à résoudre, notamment

l'échange complet de prisonniers et des détenus. « *Je suis en contact permanent avec le Président de la Russie. Nous avons récemment eu un entretien téléphonique avec le Président français Emmanuel Macron. Aux États-Unis, vous savez que qu'il y a un processus électoral et j'espère que le processus de travail complet avec les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE reprendra très bientôt* ». Quant à la situation intérieure, Pachinian a déclaré que les demandes de l'oppositions n'étaient pas soutenues par la société. Il a insisté que la tâche principale du gouvernement et de toutes les forces politiques devrait être le rétablissement de la stabilité et de la sécurité intérieure, mais aussi externe en Arménie. Pachinian a rappelé que selon les autorités de facto du Karabakh avaient annoncé il y a deux jours 25 000 habitants du Haut-Karabakh étaient déjà rentrée « *et nous sommes convaincus que d'ici la fin de l'année, la plupart des habitants du Haut-Karabakh reviendront* ». « *Il est très important de noter que la Fédération de Russie a également l'intention de prendre des mesures pour assurer le retour des habitants du Haut-Karabakh dans leurs foyers* ». Quant au fait qu'il y a des réfugiés dont les villages sont passés sous le contrôle de la partie azerbaïdjanaise, Pachinian a déclaré que l'accord du 9 novembre prévoyait le retour de ces personnes dans leurs foyers. « *C'est précisément sur ce point que des mécanismes concrets et des garanties concrètes de sécurité doivent être créés et l'ensemble du processus doit être assuré et organisé. Ce processus devrait devenir une priorité pour le processus de négociation* ». Selon Pachinian, le point de l'accord sur le déblocage des communications de transport peut devenir un point de départ pour changer non seulement la situation économique dans la région, mais aussi toute la logique du développement économique dans la région.

Pegov : la chute de Shushi a été le résultat d'une décision politique/ La presse rend compte de la conférence de presse du journaliste militaire russe, auteur du projet *WarGonzo*, Semen Pegov, qui a activement couvert la guerre au Karabakh. Selon lui, la chute de Shushi a été le résultat d'une décision politique, car au moment de la signature de la déclaration trilatérale le 9 novembre, la ville était encore partiellement sous le contrôle des unités de l'armée de défense du Karabakh. « *Je le savais d'après mes sources sur la ligne de front et deuxièmement, le 9 novembre, à 5 heures du matin quand je suis arrivé, un groupe de 400 militaires se trouvait à seulement 2 km de Shushi et était prêt à prendre et à nettoyer la ville* » a déclaré Pegov ajoutant qu'au moins deux groupes d'unités de l'armée de défense étaient dans la ville cette nuit-là. Selon Pegov, de nouvelles provocations sont inévitables, étant donné la présence de militants syriens dans la région. « *S'ils font exploser des convois russes lors de la patrouille commune avec les Turcs [en Syrie], il est peu probable que ces militants agissent différemment au Karabakh* ».

Autres développements/ La Commission parlementaire permanente de la défense et de la sécurité a donné une conclusion négative sur la question de la levée de la loi martiale en Arménie demandé par le groupe parlementaire « Arménie lumineuse ». L'Académie nationale des sciences d'Arménie a publié une déclaration demandant la démission du gouvernement. Par décision du Premier ministre, Naira Margaryan a été relevée du poste de vice-ministre de l'économie et Rafik Grigoryan a été démis de ses fonctions de premier vice-ministre de la justice.

Réactions internationales/ Le Ministère russe des situations d'urgence a envoyé une équipe de forces et de ressources supplémentaires pour fournir une assistance à la population du Haut-Karabakh. Selon le Ministère, le nombre de ses effectifs au Karabakh devrait être augmenté dans un avenir proche. Pachinian s'est entretenu avec la Secrétaire générale de l'OIF, Louise Mushikiwabo, à l'initiative de cette dernière. Les parties ont souligné l'importance de la protection du patrimoine religieux et culturel arménien au Karabakh et ont évoqué la priorité de la libération des captifs et des otages et du retour des personnes disparues. La République tchèque a fait don de 100000 masques médicaux et 43000 gants à l'Arménie pour l'aider dans la lutte contre la COVID-19.

Baisse de l'indice d'activité économique/ Selon le Comité des statistiques, l'indice d'activité économique de l'Arménie a baissé de 6,7 % en janvier-octobre 2020 par rapport à janvier-octobre 2019. Le volume de la production industrielle a augmenté de 0,5%. Le volume de la construction a diminué de 13,3 %.Une baisse de 12,5 % a été enregistrée dans le chiffre d'affaires du commerce et le volume des services a diminué de 12,8 %. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,9 %. Une baisse de 11,4 % a également été enregistrée dans le volume du chiffre d'affaires du commerce extérieur. Les exportations ont diminué de 4,4 % et les importations de 14,9 %.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.